



Flash'agglo

Le bulletin d'information des conseillers de la com' d'agglo
et des élus municipaux

Conseil communautaire du 16 novembre 2017

Retrouvez à l'intérieur notre dossier spécial orientation budgétaire et les fonds de concours 2016/2017

Ressources humaines : égalité homme/femme au sein des effectifs de la collectivité

- L'effectif est de 180 agents titulaires et stagiaires dont 49% de personnel féminin.
- Moyenne d'âge des hommes 45 ans et 43 ans pour les femmes.
- Les femmes représentent 42 % des départs en formation alors qu'elles représentent 49% des effectifs.

Environnement

Dans le cadre de l'animation de zone Natura 2000, des financements sont sollicités auprès de l'Etat et de l'Union européenne.



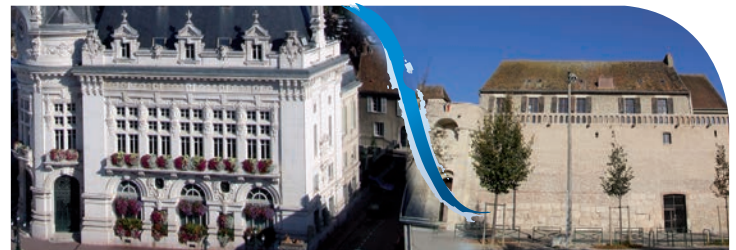
La réduction des zones blanches de téléphonie mobile

L'Agglomération vote l'acquisition de deux parcelles à Dixmont et aux Bordes pour implanter des pylônes.

La mutualisation

Initiée en 2015 entre les services de l'intercommunalité et de la Ville de Sens, la mutualisation a pour objectif de fournir un service amélioré à la population en simplifiant l'accès aux services publics, une meilleure coordination des administrations et assurer aux communes, notamment les plus petites, un soutien dans la gestion et l'ingénierie.

Le rapport fait état d'économies financières et d'une gestion plus efficiente des agents de la collectivité.



Prévenir les dangers d'Internet

Adhésion de l'Agglomération à l'association E-Enfance qui intervient dans le cadre de ses ateliers de prévention organisés par le CISPD. Cette association propose des interventions pédagogiques auprès des jeunes, des parents et des écoles pour sensibiliser aux risques d'Internet. Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter Jean-Baptiste Frere, coordonnateur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : jb.frere@grand-senonais.fr

Le site internet de l'Agglomération propose des prises de vues aériennes de chacune des 27 communes. Réalisées en haute définition par un photographe du service communication, ces photos sont à votre disposition et peuvent être utilisées pour vos revues municipales ou être affichées en grand format.

Pour les obtenir, envoyer votre demande à : p.blanchoz@grand-senonais.fr

Le DOB 2017 : ancrer la solidarité intercommunale et maintenir un niveau d'investissement élevé

Avec des marges de manœuvres retrouvées, l'Agglomération du Grand Sénonais va pouvoir mettre en œuvre des projets structurants pour l'attractivité et le développement de son territoire.

Le contexte budgétaire est impacté par la politique de redressement des finances publiques de l'Etat auxquelles participent en grande partie les collectivités territoriales :

- suppression progressive de la taxe d'habitation,
- gel sur 5 ans de la dotation globale de fonctionnement,
- baisse de 16% de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Aussi, ce contexte budgétaire national impose-t-il de la prudence dans l'élaboration du budget.

La poursuite du redressement de la situation financière depuis 2015 a pu se faire grâce aux efforts de gestion et de rationalisation (dont la mutualisation des services) avec un résultat de désendettement de plus de 1,5 millions d'euros. Le passage en agglomération a permis de bénéficier de près de 1,6 millions d'euros supplémentaires. Pour rappel, en 2016, Marie-Louise Fort était intervenue à plusieurs reprises auprès du ministre Jean-Michel Baylet pour que l'Etat respecte ses engagements concernant l'augmentation de la DGF.

Enfin, suite à son regroupement avec le Villeneuvien, l'Agglomération est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.



Le budget est donc en hausse suite aux transferts de compétences et au redressement de l'épargne nette. En 2018, l'Agglomération poursuivra les transferts de compétences avec la mise en place du conservatoire à rayonnement intercommunal. L'amélioration des équilibres financiers, la hausse de la dotation d'intercommunalité permettent de dégager un autofinancement significatif pour des investissements structurants guidés par le principe de solidarité territoriale comme l'illustre la reconduite à hauteur de 300 000 € des fonds de concours.

En résumé les axes du budget 2018

- Poursuivre et assurer la mise en œuvre des transferts de compétence
- Inscrire le territoire dans les enjeux régionaux et nationaux : une stratégie d'attractivité et de solidarité territoriale
- Poursuivre la modernisation de l'action publique et la refonte de l'administration
- Maintenir un niveau d'investissement élevé et améliorer les infrastructures
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité locale, poursuivre les efforts de gestion et améliorer les équilibres financiers

Soutien communautaire

Depuis 2016, l'Agglomération du Grand Sénonais consacre 300 000 € par an aux fonds de concours pour les communes. Cette politique de soutien communautaire aux investissements locaux est volontairement importante. 26 communes sur les 27 que compte l'agglomération en ont bénéficié.

Les travaux de mise en accessibilité représentent près de la moitié - 23 projets - des 51 projets présentés par les communes, ensuite 21 projets concernent la sécurité des personnes et des biens (mise

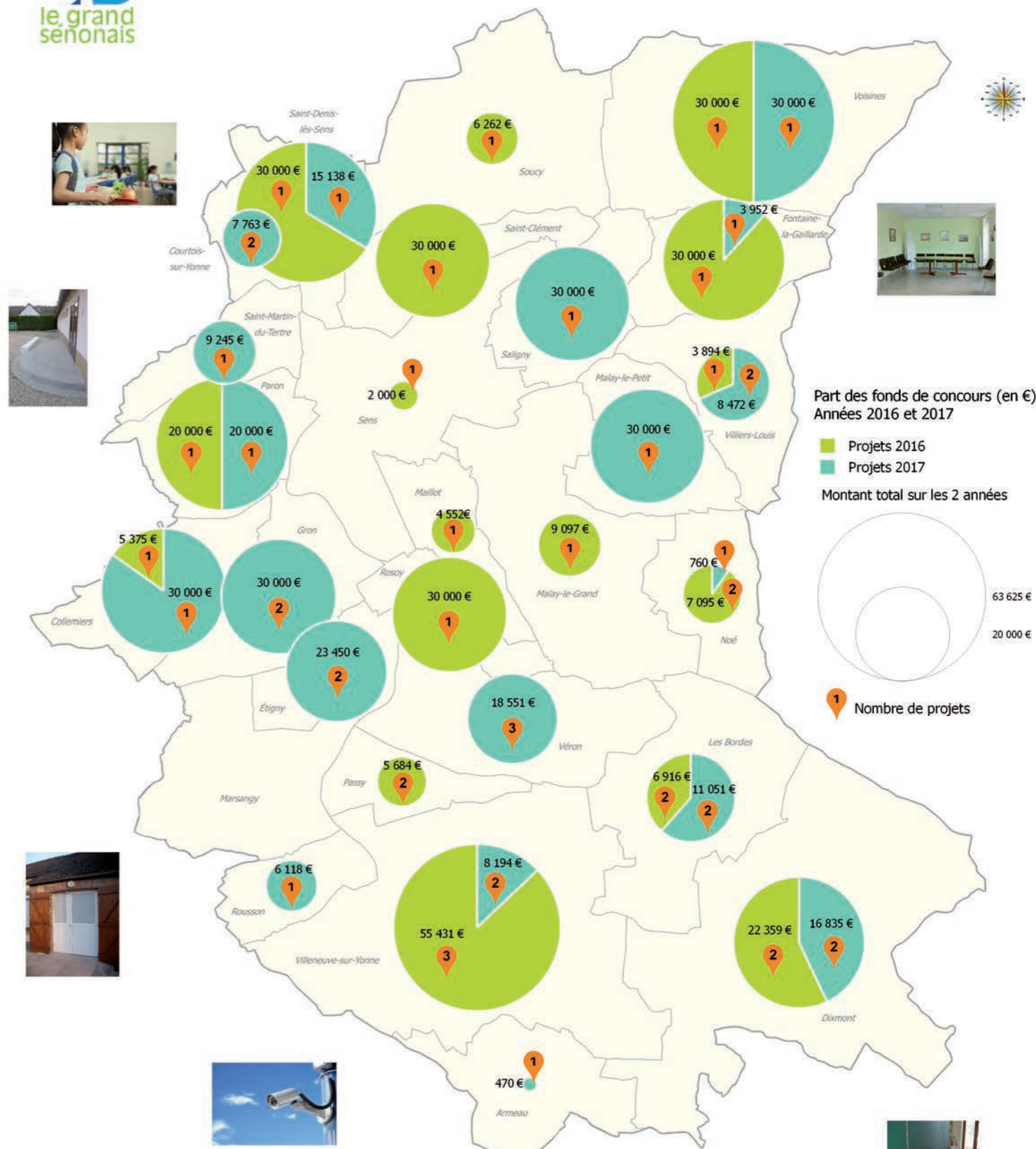
aux normes incendie par exemple) et 7 dossiers sont des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux (mairies et écoles). Suite aux intempéries de 2016, les communes qui ont été fortement impactées ont pu bénéficier de ce soutien financier.

En terme de budget, la mise en accessibilité des bâtiments représente 68 % de l'enveloppe totale. La part dédiée à la rénovation du patrimoine est le deuxième poste de dépense alors que c'est le plus petit nombre de projets (4) regroupé sous cette thématique.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI

Répartition des fonds de concours - Total des années 2016-2017



Cartographie : Service S.I.G. CAGS
Réalisation : 07 novembre 2017
Source : IGN + Direction pilotage et stratégies territoriales

0 1 2 3 4 km



Développement durable : où en est l'Agglomération ?

L'Agglomération du Grand Sénonais présente annuellement un rapport de situation sur le développement durable. Ce support présente une vision des actions de la collectivité, notamment au travers d'actions exemplaires engagées en 2016 et poursuivies en 2017. Il fait aussi état des réflexions menées par les élus et au sein des services. Tour d'horizon. Retrouvez le rapport sur le site de l'Agglomération : www.grand-senonais.fr

La loi Grenelle II 2010 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Les grandes lignes de ce rapport ont été présentées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2017.



Lionel Terrasson, vice-président chargé de l'habitat et logement à la CAGS dans le cadre du programme «habiter mieux dans le Sénonais»

Lutte contre le changement climatique

A travers ses fonds de concours, l'Agglomération continue à soutenir les communes membres dans leur programme de rénovation thermique des bâtiments publics.

L'Agglomération, compétente en matière d'éclairage public, procède au remplacement progressif des lampes à vapeur de mercure par des foyers de type LED. Cela concerne 13 500 points lumineux sur les 27 communes dont 4 500 rien qu'à Sens.

Toujours dans l'objectif de réduire son empreinte carbone, l'Agglomération devrait inscrire dans son budget 2018, la prolongation de voie cyclable le long de l'Yonne. Au travers de l'opérateur Transdev, le Grand Sénonais souhaite optimiser les prestations de son réseau afin de rendre plus facilement accessible le transport à l'ensemble de la population. Trois chantiers ont été réalisés en 2017 : la modernisation de la billetterie, l'extension du transport à la demande sur les hameaux de l'agglomération et le développement de la desserte de la commune de Villeneuve-sur-Yonne.

Enfin, concernant la politique énergétique et environnementale de l'Agglomération, les travaux de modernisation de la chaudière de l'usine d'incinération qui ont eu lieu d'août à septembre 2016 s'inscrivent dans une valorisation plus performante des traitements des ordures ménagères avec la production en 2017 de 21 000 MWh.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

A partir du 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI - sera une compétence exercée

par l'intercommunalité. L'enjeu est de développer les zones humides et favoriser les infiltrations en tête de bassin pour prévenir durablement les risques d'inondation.

Le PLUI-H, en construction, porte la volonté des élus de maîtriser au mieux l'urbanisation en limitant les zones agricoles, en préservant les zones naturelles et le cadre de vie. En 2018, l'Agglomération poursuivra son programme pluriannuel de protection des captages - sécurisation des sites de production et de stockage d'eau potable - et de renforcement des bornes incendies.

Epanouissement des tous les êtres humains

L'Agglomération a trois priorités : faciliter l'accès à la pratique sportive, la mise aux normes des établissements de l'agglomération recevant du public (voir article sur les fonds de concours) et garantir la tranquillité publique au travers du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (prévention de la radicalisation et sensibilisation aux risques numériques).

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

La Communauté d'Agglomération porte un programme de lutte contre la précarité énergétique des habitants avec la signature d'un nouveau protocole de l'action « habiter mieux dans le Sénonais » et souhaite s'engager dans la lutte de l'habitat indigne.

Gestion rationnelle des déchets et consommation responsable

Enfin, la Communauté d'Agglomération a choisi de privilégier les circuits courts pour le traitement des déchets et s'appuie sur des filières



Travaux sur la chaudière de l'usine d'incinération

de valorisation des déchets. Une convention a d'ailleurs été signée avec l'organisme « éco-mobilier » pour le recyclage et la récupération des meubles usagés. En 2018, de nombreuses actions de sensibilisation et un plan de communication pour agir sur les comportements seront conduits pour augmenter le tri et développer le compostage.

Prochain conseil : jeudi 21 décembre à 18h30